



PARTIE 1 : DONNÉES DE BASE

Titre de l'expérience : Programme de modernisation intégrale des centres de quartier de la ville de Córdoba.		
Nom de la ville/région : Cordoba		
Pays : Argentina		
Institution candidate : Municipalité de Cordoba		
Date de début de l'expérience : Mars 2021		
Date de fin : Décembre 2021		
Type de candidature	Innovation sur une expérience existante	
Type d'expérience	Gouvernement électronique/gouvernement ouvert	X
	Initiatives citoyennes	X
Objectif de l'expérience innovante	Renforcement communautaire	X
	Renforcement communautaire	X
	Relier différents outils de participation au sein d'un « écosystème » de démocratie participative	X
	Améliorer la qualité de la prise de décisions publiques grâce à des mécanismes de démocratie participative	X
	Améliorer l'efficacité et la performance des mécanismes de démocratie participative	X
	Améliorer l'évaluation et le suivi des mécanismes de démocratie participative	X
Cadre territorial	L'ensemble du territoire	X
Domaine thématique	Gouvernance	X
	Gestion urbaine	X
	Décentralisation	X
	Normes juridiques	

PARTIE 2 : DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE

Objectifs

Objectif principal de l'expérience innovante :

Doter les Centres de Quartier (CV : Centros Vecinales) de la ville de Córdoba d'une capacité institutionnelle et de relation de gestion en tant que protagonistes du développement de leurs quartiers et promoteurs de la participation citoyenne dans leur juridiction afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs voisins.

**Comment cet objectif a-t-il été atteint ?**

L'ordonnance actuelle définit les centres de voisinage (cv) comme des associations de quartier à but non lucratif, avec participation à la gestion municipale, représentant les voisins de la ville. L'ordonnance actuelle définit les CV comme des associations de quartier à but non lucratif, avec participation à la gestion municipale, représentant les voisins du quartier ou du secteur de sa juridiction, constituées pour la satisfaction de leurs besoins communs et l'amélioration de leur qualité de vie, sur la base des principes de participation démocratique, de collaboration mutuelle et de solidarité de voisinage. En 2020, l'ordonnance n° 13 006 a été mise en vigueur, autorisant les CV à être embauchés par la municipalité de Cordoue pour accomplir les tâches découlant de leur adhésion au régime d'autogestion du développement des quartiers.

Ainsi, un système décentralisé a été formalisé, qui part de la municipalité, passe par les centres de participation communautaire, les organes municipaux établis dans la charte municipale, et atteint maintenant le CV. De cette manière, chaque CV peut recenser les besoins les plus urgents de sa zone et mettre en œuvre des politiques publiques en collaboration avec la municipalité.

En 2021, les Conseils de participation de quartier et le Budget participatif de quartier, instruments de décentralisation établis par la Charte municipale et réglementés depuis 2009, ont été mis en œuvre.

Dans quelle mesure cet objectif a-t-il été atteint ?

- Normalisation et mise en œuvre des Centres de Voisinage (CV) et des Commissions de Voisinage.
- Tendance croissante à l'adhésion des CV au régime d'autogestion du développement des quartiers.
- Citizen App qui fonctionne en format pilote avec les CV. Grâce à cette application, les chefs de quartier peuvent signaler divers problèmes liés à la prestation de services publics dans la ville, comme l'éclairage, les nids de poule, les ordures, entre autres.
- 13 Conseils de participation de quartier (JPV) en fonctionnement et organisés pour formuler le Plan de quartier municipal (PDM), qui inclut les CV et d'autres organisations de quartier.
- Formation d'un réseau de soutien institutionnel promu par le Secrétariat de la participation citoyenne appartenant à la municipalité de Cordoue, composé d'acteurs privés et publics et du monde universitaire : l'Université nationale de Villa María, le Réseau Nuestra Córdoba, Conectando Córdoba, Siendo Puente, le Conseil professionnel des sciences économiques et la Banque de la province de Cordoue.

Dimensions de l'expérience

Quel est l'élément le plus innovant de l'expérience ?



L'élément le plus innovant est l'approfondissement de la décentralisation dans la ville de Cordoue à travers les Centres de Quartier (CV), en réalisant des actions qui contribuent à leur renforcement institutionnel. En outre, cet objectif est complété par la mise en œuvre d'autres institutions et instruments de participation citoyenne établis dans la Charte municipale.

Une autre question pertinente est l'alignement entre la politique de participation citoyenne locale et les Objectifs de développement durable (ODD). En particulier, le fonctionnement des centres de participation communautaire (CPC), le processus d'autogestion des CV pour le développement du quartier et le budget participatif du quartier sont transversaux aux ODD 8, 10, 11, 15 et 16.

Dans le cadre du fonctionnement des CPC, il est fait référence à la déconcentration opérationnelle et à l'adaptation du fonctionnement aux protocoles COVID-19 (ODD 10 et 16).

A son tour, l'autogestion des CV favorise la participation d'autres organisations de la société civile dans la ville (ODD 8, 11, 16 et 17).

D'autre part, le budget participatif de quartier consiste en des ateliers budgétaires pour répondre aux demandes des voisins (ODD 11, 15, 16).

Dans quelle mesure la procédure est-elle transférable ?

L'initiative est transférable, car presque toutes les villes du monde disposent d'une forme de subdivision interne (centres de quartier, communes, etc.), qui permettrait le déploiement d'activités visant la décentralisation et la participation des citoyens.

Il faut noter que l'expérience des réunions de quartier est présente dans différentes localités et villes du monde, engagées à favoriser la cohésion sociale et la participation des citoyens aux affaires publiques.

Pourquoi considérez-vous que l'expérience est faisable ?

Cette initiative a été promue dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a conduit les organismes publics et la société civile à réfléchir sur les méthodologies de participation et le rôle des centres de voisinage, en tant qu'institutions, manquant de ressources pour faire face au nouveau scénario.

En ce sens, le gouvernement municipal a exploré de nouvelles modalités de participation dans la virtualité et de nouveaux outils pour renforcer les capacités de gestion des institutions participatives formalisées afin de garantir leur efficacité et l'efficacité de leurs actions dans le quartier.

Comment l'expérience a-t-elle été articulée avec d'autres acteurs et processus ?

Cette initiative a été conçue en envisageant l'implication des différents secteurs gouvernementaux (Secrétariats, Sous-secrétariats et Directions) pour coordonner leurs actions dans les quartiers, annoncer les activités à venir et articuler de nouvelles formes



d'interaction. En particulier, les efforts se sont articulés avec les domaines de l'environnement, de la modernisation, de la santé et du gouvernement.

Il existe également un réseau de soutien institutionnel promu par cette administration municipale et composé des institutions suivantes : Universidad Nacional de Villa María ; Red Nuestra Córdoba, Conectando Córdoba et Siendo Puente ; Consejo Profesional de Ciencias Económicas de la Provincia de Córdoba ; Banco de la Provincia de Córdoba ; et Gobierno de la Provincia de Córdoba, à travers la Dirección de Inspección de Personas Jurídicas.

Quel a été le niveau de coresponsabilité ?

Les centres de voisinage et les différentes entités (organisations gouvernementales, universitaires et sociales) travaillent ensemble pour améliorer la relation entre les centres de voisinage et la municipalité de Cordoue afin de renforcer le rôle des centres de voisinage en tant que protagonistes du progrès des voisins et du développement des quartiers de leur juridiction.

Quels mécanismes d'évaluation et de responsabilisation ont été utilisés ?

Le secteur de la participation citoyenne a mené une enquête auprès des centres de voisinage afin de diagnostiquer l'état des capacités institutionnelles, ainsi que les demandes et les obstacles rencontrés par ces entités dans leurs activités de voisinage. Les données recueillies seront utilisées pour construire les bases des indicateurs de mesure qui permettront de mesurer la progression des résultats de l'initiative.

En ce moment, la zone qui promeut cette initiative est en train de formuler les indicateurs avec leurs bases et leurs cibles, ainsi que les différentes sources de vérification.

Résumé de l'expérience

La municipalité de Cordoba (Argentine) a élaboré le plan de décentralisation et de déconcentration municipale, afin de se rapprocher des voisins de la ville. L'objectif est de doter les centres de voisinage (CV) d'une capacité de gouvernance dans le nouveau contexte de complexités et de défis auxquels ils sont confrontés.

Les sujets d'intérêt commun suivants ont été identifiés à la suite du travail conjoint des autorités de la CV et de la municipalité de Córdoba :

- Une plus grande transparence dans les processus électoraux des nouvelles autorités.
- Promotion de la participation des jeunes de plus de 16 ans.
- La perspective de genre dans les centres de voisinage.
- Plus d'extension des mandats à 3 ans.
- Incorporation des centres de quartier à la plateforme Ciudadano Digital.

Les principales actions menées sont les suivantes.

Promulgation de l'Ordonnance n° 13.006/20, qui autorise la Municipalité de Cordoba à engager des CV pour accomplir les tâches découlant de leur adhésion au régime



d'autogestion du développement des quartiers. Ainsi, l'ordonnance sur les marchés publics est modifiée afin de pouvoir engager des CV directement auprès de l'État municipal.

Un système décentralisé a été structuré qui se cristallise à travers les Centres de Participation Communautaire (CPC), organes municipaux établis dans la Charte Municipale, et se complète avec l'action des CV. Ainsi, chaque CV sera en mesure de recenser les besoins les plus pressants de sa région et de mettre en œuvre des politiques publiques en collaboration avec la municipalité de Cordoue.

En 2021, les Conseils de participation de quartier et le Budget participatif de quartier, deux instruments de décentralisation établis dans la Charte municipale et réglementés depuis 2009, ont été lancés.

A son tour, il y a un ensemble d'actions qui accompagnent l'initiative pour aller vers une relation plus dynamique et efficace des CV en tant que protagonistes du progrès des voisins dans un travail conjoint avec la municipalité de Cordoue. Parmi elles : des accords avec des institutions gouvernementales, professionnelles et sociales ; des aides économiques, entre autres.

Un autre mécanisme de participation et de visibilité est le programme Sowing Citizenship, qui vise à sensibiliser, former et assister techniquement les CV et les organisations sociales de la ville, par le biais d'alliances avec des acteurs publics et privés de la ville.